|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| AFR 60/7830/2024 – Burkina Faso - 8 mars 2024 | | |
| FURTHER INFORMATION | URGENT ACTION | x-FI UA 111/23-1 |
| Un défenseur des droits humains qui avait disparu a été libéré | | |
| BURKINA FASO | | |

Le 1er décembre 2023, Daouda Diallo, défenseur des droits humains et secrétaire général du Collectif Contre l’Impunité et la Stigmatisation des Communautés (CISC), a été enlevé par des membres des forces de sécurité en civil à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, et conduit dans un lieu inconnu. Il a été libéré le 7 mars 2024.

Début novembre, le défenseur des droits humains Daouda Diallo, ainsi que plusieurs personnalités de la société civile et des médias, a été enrôlé, semble-t-il pour participer à des opérations de sécurité. Bien qu’il n’ait jamais reçu de notification de sa conscription, Daouda Diallo a contesté le fondement légal de celle-ci par le biais d’un communiqué de presse tout en exprimant son droit à la dissidence.

Le 1er décembre 2023, Daouda Diallo a été appréhendé par des agents des forces de sécurité alors qu’il se trouvait au bureau des passeports. Il a été emmené dans un lieu tenu secret et soumis à une disparition forcée. Le 4 décembre, une photo sur laquelle il portait un treillis militaire a été relayée sur les réseaux sociaux. D’autres photos et vidéos de lui en compagnie d’autres conscrits, prenant part à des exercices militaires, ont également été diffusées en février 2024. Au cours des trois mois de sa conscription, le gouvernement n’a jamais communiqué sur le lieu où il se trouvait, ni sur les recours juridiques visant à contester sa conscription.

Le 6 décembre 2023, le tribunal administratif de Ouagadougou a jugé que les ordres de conscription n’étaient pas légaux et a ordonné leur suspension. Il a également ordonné à l’armée de s’abstenir immédiatement d’exécuter ces ordres. Malgré cette décision, les autorités burkinabès continuent de recourir à la conscription ciblée pour réprimer les détracteurs et harceler les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile.

Le 7 mars, Daouda Diallo a été libéré et est rentré chez lui à Ouagadougou. Une fois libéré, il a déclaré : «Je voudrais remercier Amnesty International et tous ceux qui se sont mobilisés en faveur de ma libération. Ces appels furent une lueur dans la solitude de mon calvaire, me rappelant que je n’étais pas seul. Restons unis dans notre engagement à défendre les principes de justice, d’égalité et de dignité pour tous. Aujourd’hui, je suis ravi d’être chez moi avec ma famille, mes camarades et mes collègues, après avoir passé ces trois mois difficiles, et j’ai hâte de profiter des moments de joie dont nous avons été privés.»

Malgré cette libération, plusieurs personnalités de la société civile, dont Rasmane Zinaba, Bassirou Badjo et Me Guy-Hervé Kam, tous membres du mouvement Balai Citoyen, ont été victimes de disparitions forcées et semble-t-il enrôlés pour la conscription en 2024.

Amnesty International continue de suivre la situation de Daouda Diallo et des autres militants concernant la conscription, et réagira comme il convient en cas d’évolution.

**Aucune action complémentaire n’est requise. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.**